

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis rue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry  
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 28 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 25 délégués (18 titulaires - 7 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 20 Septembre 2016	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr Simon, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Stanislawski, Mr Pillière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mme Simon, Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Petel, Mr Picavet, Mr Coppeaux, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Godeau, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Conversat, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenreich, Mr Lantoine.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Luc Dussaussoy.

**Objet : Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable** N°20160901

- Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions de La Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques notamment son Décret du 02 Mai 2007,
- Vu le Décret N° 2015-1820 du 29 Décembre 2015 introduit par la Loi du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Le Président présente à l'assemblée le projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'Usesa pour l'exercice 2015,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres de la commission de suivi du Contrat de Délégation de Service Public en réunion du 31 Août 2016,
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 15 Septembre 2016,

.../...

**DECIDENT :**

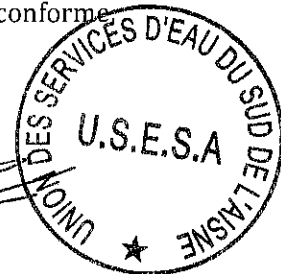
- de rendre un avis favorable sur le contenu du rapport qui vient de lui être présenté,
- de veiller à sa communication auprès :
  - des services de la Préfecture,
  - des délégués de l'USESA dont présentation du rapport sera faite lors des réunions de Secteurs,
  - des Maires des communes membres qui auront l'obligation de le présenter au sein des Conseils Municipaux avant le 31 Décembre 2016,
  - des Présidents des Communautés de Communes,
  - des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
  - des membres de la Commission des Usagers.

Fait et délibéré en séance les,    jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents du Comité Syndical.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20160928-20160901-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016